

MAIRIE de GROISY



DECISION DU MAIRE DE GROISY N°2025-007

**Objet : Conclusion d'un contrat d'accompagnement
dans le cadre du dispositif "Boîte à commerce en milieu urbain"
de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de la Haute-Savoie
pour l'ancien local de La Poste à Boisy-Lachat**

Le Maire de la Commune de Groisy,

- **Vu** l'article L.2122-22, 4^{ème} alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la délibération n°2020-033 du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 portant délégation d'attribution au Maire pour la passation de marchés inférieurs au seuil de transmission en Préfecture,
- **Considérant** la nécessité pour la Commune de Groisy de valoriser son patrimoine communal et de favoriser la redynamisation commerciale en recherchant activement un repreneur pour le local vacant sis 280 rue de Boisy à Groisy,
- **Considérant** la proposition de la CCI de la Haute-Savoie, dans le cadre du dispositif "Boîte à commerce en milieu urbain", portant sur un accompagnement et la mise en œuvre d'actions destinées à identifier et attirer un porteur de projet, telle que jointe en annexe de la présente décision,

DECIDE

Article 1 : d'accepter la proposition de la CCI de la Haute-Savoie pour l'accompagnement à la recherche d'un repreneur dans le cadre du dispositif "Boîte à commerce en milieu urbain", pour un montant de 6 491.25 € HT soit 7 573.50 € TTC, telle que jointe en annexe de la présente décision.

Article 2 : de dire que les crédits sont prévus à l'article 611 du budget principal.

Article 3 : le Maire et le Responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise :
- au Représentant de l'Etat.

Fait à Groisy, le 22 septembre 2025



Le Maire,
Henri CHAUMONTET

Acte certifié exécutoire :

Télétransmis en Préfecture le : 22/09/2025

Publié le : 22/09/2025

Le Maire,
Henri CHAUMONTET



Commune de Groisy – Commande publique

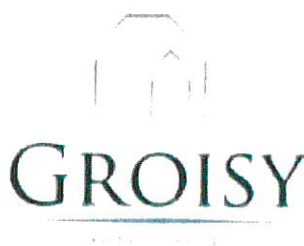
Mairie de Groisy
312 Rte du Chef-Lieu
74570 Groisy

A l'attention de Monsieur le Maire, Henri CHAUMONTET

Proposition

« Boîte à Commerce » des villages

Groisy



Proposition du 29 août 2025

Vos contacts :

- CCI : Rachel CARRIER – Responsable Etudes – 04.50.33.72.90
rcarrier@haute-savoie.cci.fr

SOMMAIRE

	Page
1. CONTEXTE	3
2. OBJECTIFS DU DISPOSITIF « BOITE A COMMERCE »	4
3. LES DIFFERENTES ETAPES DU DISPOSITIF	4
ETAPE 1 (Optionnelle) - LOCALISATION, CHOIX DU LOCAL ET DES CONDITIONS D'HERBERGEMENT	4
ETAPE 2 - APPEL A CANDIDATURE ET CHOIX DU PORTEUR DE PROJET	4
ETAPE 3 - PREPARATION A L'INSTALLATION, INSTALLATION ET SUIVI POST-CREATION	5
4. CALENDRIER PREVISIONNEL	6
5. BUDGET	7
6. DETAIL DE L'OFFRE	7

1. CONTEXTE

La Mairie de Groisy est propriétaire d'un local commercial vacant d'environ 50 m² dans la polarité commerciale de Boisy-Lachat située sur les hauteurs de la commune. Cette polarité regroupe une dizaine de cellules commerciales et jouit d'une belle fréquentation axée sur des achats de quotidien (boulangerie, fleuriste, boucherie, coiffure, pharmacie etc.). On compte toutefois une cellule vacante par suite du déplacement d'une banque, et depuis juillet 2025, une seconde cellule vacante consécutif au départ de La Poste. C'est sur ce dernier local dont elle est propriétaire que la Mairie souhaite agir avec, dans un premier temps, un rafraîchissement des locaux, et dans un second temps, une remise sur le marché.

Situation des anciens locaux de La Poste dans la polarité commerciale de Boisy-Lachat



L'équipe municipale entend étoffer et diversifier l'offre commerciale dans la polarité de Boisy-Lachat. Elle souhaite l'implantation d'une activité commerciale qui réponde à plusieurs critères :

- **Être complémentaire aux activités commerciales déjà existantes,**
- **Avoir des horaires d'ouverture réguliers ainsi qu'une amplitude horaire suffisante.**

La Mairie souligne qu'elle n'exclue pas l'agrandissement d'une activité déjà présente dans la polarité sous réserve qu'elle apporte des produits ou services complémentaires.

Afin que ce projet puisse avancer, la Mairie souhaite être accompagnée dans la recherche d'un futur preneur et a fait appel pour cela à la CCI Haute-Savoie. La CCI dispose en effet d'un dispositif clé en main pour les collectivités désireuses d'implanter de nouvelles activités commerciales : **la Boîte à Commerce**.

2. OBJECTIFS DU DISPOSITIF « BOITE A COMMERCE »

1. Créer un effet levier pour l'implantation de nouveaux commerces ou artisans de proximité ;
2. Renforcer l'offre commerciale / de services auprès des usagers ;
3. Réinvestir des locaux commerciaux vacants ;
4. Soutenir l'économie de proximité et le dynamisme des territoires.

3. LES DIFFERENTES ETAPES DU DISPOSITIF

ETAPE 1 (Optionnelle) - LOCALISATION, CHOIX DU LOCAL ET DES CONDITIONS D'HERBERGEMENT

Cette étape vise à définir une gouvernance autour de la démarche et les conditions d'hébergement du futur porteur de projet (choix du bail et montant du loyer aidé pour créer un effet levier).

Les livrables :

- (Optionnel) Définition et mobilisation d'une gouvernance autour de la démarche : collectivité / CCI / CMA / Autres partenaires techniques ou financiers. Constitution d'un Comité de Pilotage.
- (Optionnel) Accompagnement de la collectivité pour la mise à disposition d'un local à loyer modéré : **accompagnement réglementaire et juridique** (dont un rendez-vous de 2 heures : échange sur les normes, le type de bail, mise en relation si besoin avec un avocat, un notaire ou un professionnel de l'immobilier).
➔ Choix du bail et montant du loyer aidé pour créer un effet levier.

ETAPE 2 - APPEL A CANDIDATURE ET CHOIX DU PORTEUR DE PROJET

L'appel à candidatures présente de nombreux avantages pour une collectivité : assurer une transparence et une équité dans la sélection d'un candidat, réceptionner des projets cohérents avec les besoins locaux et la stratégie de revitalisation commerciale portée par la collectivité, obtenir une diversité de propositions qui enrichissent la réflexion.

La sélection du porteur de projet est une étape clé, elle conditionne la réussite du projet sur le long terme. Elle permet de sélectionner le meilleur projet sur des critères définis (solidité financière, pertinence de l'activité, apport au quartier, etc.), de réduire les risques de vacance ou d'échec (en analysant le business plan, la motivation du candidat, son expérience, etc.) et si besoin d'accompagner le porteur de projet avant la création officielle de son entreprise.

Les livrables :

- Rédaction de l'appel à candidature : présentation de la commune dans son environnement socioéconomique, facteurs de commercialité, descriptif des locaux commerciaux (dont date de livraison et aménagements à prévoir) et des conditions d'hébergement, activités attendues, information sur le programme d'accompagnement régional « je prépare mon projet » et l'accompagnement aux primo créateurs (5 jours pour entreprendre).
- Rédaction des conditions de remise des dossiers.
- Rédaction du contenu du dossier de candidature : précision des informations attendues pour apprécier les capacités des porteurs de projet.

- Recensement des vecteurs de diffusion de l'appel à candidature et sélection en accord avec la collectivité. Diffusion du dossier via les canaux retenus (payants ou gratuits) et auprès des acteurs et partenaires locaux de la création/reprise (réseau Initiative, pépinière, Transentreprise etc.). Relais sur les supports de communication CCI et partenaires.

Remarque : les frais associés aux vecteurs de diffusion payants seront à la charge de la collectivité, celle-ci en sera informée au préalable afin d'avoir sa validation. La mise en place d'une signalétique sur le local sera également à la charge de la commune sauf si elle délègue cette mission à la CCI (cf. action optionnelle ci-dessous).

- **(Optionnel)** Création et mise en place d'une vitrophanie sur le local.
Plus qu'un simple panneau « à louer », la vitrophanie est un levier de valorisation, de communication et de dynamisation du local et de son environnement. Une vitrophanie bien conçue attire l'attention des passants, riverains, porteurs de projets et professionnels. Elle peut intégrer un QR code vers l'appel à candidatures ou un contact direct, facilitant la prise d'initiative. Elle montre aussi que le lieu est activement géré, ce qui est rassurant pour les futurs occupants.



- **(Optionnel)** Organisation d'une conférence de presse de lancement et rédaction du communiqué de presse.
- Si besoin, accompagnement des candidats à la création avec le dispositif « Je prépare mon projet » (8 heures d'entretiens individuels avec un expert en création-reprise), mise en relation avec des comptables, banquiers ou avocats pour soutenir toutes les facettes du projet de création d'entreprise).
- Réception et vérification de la complétude des dossiers, demande de pièces complémentaires si besoin.
- Analyse technique des dossiers et présélection : cohérence du projet avec les objectifs de la collectivité, qualité et faisabilité du projet, viabilité du modèle économique, motivations et qualification(s) du candidat etc. Avis technique de la CCI. Choix final opéré par la collectivité.
- **(Optionnel)** Organisation d'un comité de sélection avec les partenaires locaux (experts comptables, banques partenaires, réseau Initiative, associations locales des commerçants etc.) qui permet de croiser les regards et les expertises et de légitimer la décision finale. Audition des candidats. Classement des candidats. **Choix final opéré par la collectivité.**

ETAPE 3 - PREPARATION A L'INSTALLATION, INSTALLATION ET SUIVI POST-CREATION

L'objectif de cette étape est de favoriser le démarrage de l'activité et de sécuriser le projet dans la durée. L'appui technique opéré par la CCI Haute-Savoie au cours des 2 premières années d'activité permet d'anticiper les difficultés rencontrées par l'entreprise (gestion, trésorerie, communication...), de faire monter en compétence le lauréat, de structurer son activité et faire monter en puissance l'entreprise.

La collectivité bénéficie également d'un retour d'évaluation de la CCI (viabilité économique, fréquentation, création d'emplois, retombées locales...) permettant de valoriser la réussite auprès du grand public ou d'anticiper un changement d'activité et de locataire.

■ **Les livrables :**

- **(Optionnel) Constitution du dossier d'immatriculation** : accompagnement pour les formalités d'immatriculation et vérification des pièces justificatives par un conseiller CCI. Les frais d'immatriculation restant à la charge du porteur de projet.
- Réalisation d'un **premier entretien avec le lauréat** afin d'ajuster le projet avant installation. Le candidat sera également invité à toute l'offre de services CCI qui serait utile à son projet : ateliers, conférences, crash test etc. Cet accompagnement se fait en cohérence avec l'offre locale d'appui à la création d'entreprise lorsqu'elle existe.
- **(Optionnel) Organisation d'une conférence de presse d'installation** et rédaction du communiqué de presse afin de présenter publiquement le projet retenu. Une inauguration peut également être organisée afin de donner un coup de projecteur à la nouvelle activité et attirer les premiers clients.
- Réalisation du **suivi de l'activité** de la nouvelle entreprise : au cours de la 1^{ère} année d'activité, 2 rendez-vous de 2 heures seront programmés avec un conseiller CCI afin de mettre en place les outils indispensables de suivi de l'activité (tableau de bord, suivi de fréquentation, suivi de chiffre d'affaires etc.). Si besoin, **des formations pourront être proposées au porteur de projet pour asseoir ou développer ses compétences.**
- **Accompagnement individuel de l'entreprise dans sa stratégie commerciale** ou sa **stratégie numérique** (selon le besoin de l'entreprise). Pour chacune des 2 thématiques :
 - Réalisation d'un diagnostic 360 par un conseiller CCI permettant de définir le positionnement de l'entreprise et ses besoins,
 - Proposition d'un plan d'actions opérationnel,
 - Accompagnement dans la mise en œuvre du plan d'actions.
- Organisation d'un **rendez-vous de sortie du dispositif** avec un conseiller CCI (2 hypothèses) :
 - Arrêt de l'activité,
 - Poursuite de l'activité dans le local : mise à jour du business plan (notamment en cas de changement du montant du loyer), mise à niveau des compétences si besoin (formations), élargissement de l'offre produits etc.
- Réalisation de **2 points d'étape** (en visioconférence) **avec la collectivité** (soit un par an) afin d'échanger sur le bon déroulement du dispositif « Boîte à Commerce », les informations clés du suivi d'activité, les problématiques éventuelles rencontrées par l'entreprise, ses intentions de poursuivre l'activité ou non dans le local etc.
- **(Optionnel) Organisation d'une seconde conférence de presse à la sortie du dispositif**, rédaction du communiqué de presse (en pointant notamment les faits marquants : niveau d'activité, nouveaux services proposés, embauche, retours clientèle/interview etc.).

4. CALENDRIER PREVISIONNEL

Toutes les étapes du dispositif seront mises en place à compter de la signature du bon de commande. Il est proposé le calendrier prévisionnel suivant :

- Octobre 2025 : élaboration de l'appel à candidature.
- Novembre 2025 à fin mars 2025 : diffusion de l'appel à candidature, accompagnement des candidats primo créateurs, réception des dossiers de candidature et contrôle de complétude.
- Avril 2026 : analyse et présélection techniques des dossiers.
- Mai 2026 : sélection du lauréat.
- Juin 2026 : démarrage de l'activité dans le local.

5. BUDGET

La CCI de Haute-Savoie propose à la collectivité de réaliser la prestation d'accompagnement dans le cadre d'une convention de partenariat.
Cette convention induit une prise en charge par la CCI du temps de ses agents investis sur certaines missions, ce temps étant calculé sur la base du nombre de jours, hors frais externes.

Le coût total du dispositif (hors options), tel que décrit aux étapes 1 à 3 est de :
6 491,25 €HT après prise en charge de la CCI.

A noter : en l'absence de candidature, de dossier éligible ou viable, la prestation s'arrêtera à l'étape 2.
A noter également que seules les actions réalisées seront facturées.

6. DETAIL DE L'OFFRE

Etape 1 (Optionnelle) - Appui à la gouvernance	Total HT
(Optionnel) Organisation de la gouvernance / Copil Information des acteurs locaux Définition des enjeux + critères de sélection des dossiers	1050,00
(Optionnel) Accompagnement règlementaire et juridique, conseils personnalisés	680,00
TOTAL avant prise en charge CCI	1730,00
Prise en charge CCI (50 % - actions EDL)	525,00
TOTAL après prise en charge	1205,00

Etape 2 - Appel à candidature et choix du porteur de projet	Total HT
Rédaction appel à candidature, conditions de remise des dossiers et contenu du dossier de candidature	3150,00
Identification, choix des vecteurs de diffusion et diffusion de l'appel à candidature, annonce sur le site transentreprise	490,00
(Optionnel) Création et mise en place d'une vitrophanie sur le local + autres vecteurs de communication payants	1000,00
(Optionnel) Communiqué de presse + conférence de presse de lancement	340,00
(Selon le degré de maturité du projet) Accompagnement "Je prépare mon projet" - 8h de rdv en individuel avec un expert en création-reprise de la CCI.	Prise en charge CCI74 / Région AURA / UE
Vérification de la complétude des dossiers (montant forfaitaire pour 1 à 4 dossiers)	340,00
Analyse technique des dossiers et préselection (montant pour 2 dossiers)	680,00
(Optionnel) Organisation Comité de sélection Présence des porteurs de projet requise	1020,00
TOTAL avant prise en charge CCI hors options	4660,00
Prise en charge CCI (50 % - actions EDL) hors options	1915,00
TOTAL après prise en charge hors options	2745,00

Etape 3 - Préparation à l'installation, installation et suivi post-crédation		Total HT
(Optionnel) Vérification dossier d'immatriculation		91,67
Rendez-vous en présentiel avec le lauréat		340,00
(Optionnel) Conférence de presse installation		680,00
Suivi post création : 2 RDV en présentiel (année 1)		680,00
3 jours de formation continue (à choisir dans le catalogue CCI) selon les recommandations de la CCI		1080,00
Accompagnement Individuel 360° : TOP Développement Commercial ou TOP Numérique selon le besoin.		575,00
RDV de sortie du dispositif (à 18 mois soit 6 mois avant la fin du bail)		340,00
2 points d'étape en visio avec la Mairie (1 par an)		262,50
(Optionnel) Conférence de presse post installation (à 2 ans)		680,00
Frais de déplacements (4 RDV en présentiel)		600,00
TOTAL avant prise en charge CCI hors options		3877,50
Prise en charge CCI (50 % - actions EDL) hors options		131,25
TOTAL après prise en charge CCI hors options		3746,25
TOTAL HT avant prise en charge CCI hors options		8537,50
Prise en charge CCI (50 % - actions EDL) hors options		2046,25
TOTAL HT après prise en charge CCI hors options		6491,25
TVA		1082,25
TOTAL TTC hors options		7573,50

Bon pour avoir,
Le Maire,
Henri CHAUMONTET,



BON DE COMMANDE

à retourner à :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Savoie
Département Economie et Développement Local
5 rue du 27^{ème} BCA - CS 62072
74011 ANNECY CEDEX

Mise en œuvre du dispositif « Boîte à Commerce en milieu urbain » à Groisy

Je soussigné(e) Henri CHAUMONTET, Maire de Groisy

accepte les conditions de cette proposition ☒

A Groisy le 20/09 2025

Bon pour accord,

Signature : 22/09/2025



[Handwritten signature]

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le 22/09/2025



ID : 074-217401371-20250922-DEC2025_007-DE